

SESSION DU CONSEIL N° 96-11
Les 16 et 17 décembre 1996

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les représentants suppléants se sont réunis les 16 et 17 décembre 1996, à Montréal. L'ordre du jour et la liste des délégués figurent respectivement aux annexes A et B. M. William Nitze (États-Unis) présidait la séance. MM. Anthony Clarke et José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. Le président sortant du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Jonathan Plaut, la nouvelle présidente de ce comité, M^{me} María Cristina Castro, ainsi que le directeur exécutif du Secrétariat, M. Victor Lichtinger, participaient également à la séance en compagnie d'autres représentants officiels. M. Marc Paquin agissait en qualité de secrétaire.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le président demande de modifier le point 14 pour qu'il soit aussi question d'exactitude linguistique, car ce point prévoit une discussion sur la version française de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Le Mexique, de son côté, demande également de modifier l'ordre du jour et d'y rajouter une mise à jour sur les rapports visés à l'article 13 de l'ANACDE, ainsi que sur la communication visée à l'article 14 au sujet de l'île de Cozumel. Il est convenu que ces points seront traités dans le cadre du compte rendu du directeur exécutif. L'ordre du jour est adopté tel que modifié à la suite de la demande du président de la séance.

Point 2 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM félicite M^{me} María Cristina Castro pour sa récente nomination à la présidence du CCPM, à compter du 1^{er} janvier 1997. Le Canada, quant à lui, salue l'intégration de la province de Québec à la délégation canadienne, et ce, à la suite de son inclusion à la déclaration du Canada visée à l'annexe 41 de l'ANACDE. Le président du CCPM mentionne qu'au cours de sa session de planification stratégique des 7 et 8 novembre 1996, le CCPM a discuté de son énoncé de perspectives et en est arrivé à la conclusion que celui-ci continuait de refléter le mandat qui lui a été confié. Le président du CCPM énumère ensuite les avis que le Comité a formulés au Conseil à la suite de cette session.

Avis n° 96-4 - Projet de Programme et de budget annuels de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 1997 : Le président du CCPM expose les suggestions du CCPM au Conseil relativement à l'élaboration de programmes et de projets en général, de priorités de programme, de programmes et de projets précis, ainsi que de budgets.

Avis n° 96-5 - Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) : Le président du CCPM suggère que le FNACE ne soit pas financé à même le budget de 1997, mais plutôt par des fonds externes comme ceux émanant de fondations. Le CCPM préconise également que les projets financés par le FNACE en 1997 aient un lien direct avec les projets de la CCE afin que les priorités de la Commission aient une portée optimale. Le président mentionne également

que le Comité est d'avis que les subventions devraient être plafonnées annuellement à 100 000 \$ CAN par organisation et que le fonds discrétionnaire devrait être transformé en fonds de demandes urgentes. Les Parties conviennent qu'il est trop tard pour chercher des sources de financement externes au budget proposé pour 1997.

Avis n° 96-6 - Révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE : Le président du CCPM indique que le Comité a convenu que le délai prescrit au paragraphe 19(1) des Lignes directrices devrait être respecté et que le Comité réexaminera la question au cours de sa première réunion de 1997 avant de formuler tout autre nouvel avis au Conseil. Le président mentionne en outre que certains membres du CCPM recommandent une révision immédiate de l'article de ces Lignes directrices relatif à la confidentialité.

Avis n° 96-7 - Mandat des membres du CCPM : Le président du CCPM affirme que cet avis découle de la nécessité de disposer d'un processus permanent et uniforme afin que les activités se poursuivent sans heurt durant la période de transition précédant et suivant l'arrivée de nouveaux membres. Il indique également que l'avis comporte trois propositions précises à cet effet.

Avis n° 96-8 - Charte de pratiques environnementales améliorées : Le président du CCPM mentionne que le Comité appuie le concept d'un projet de charte et encourage la CCE à coopérer avec d'autres organisations nationales et internationales en vue d'établir un registre de chartes nord-américaines.

Avis n° 96-9 - Élection à la présidence du CCPM : Le président du CCPM mentionne que M^{me} María Cristina Castro a été élue au poste de présidente du Comité pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 1997.

Madame Castro présente le document de discussion concernant les Lignes directrices relatives aux consultations publiques du CCPM en 1997, lequel contient une proposition au sujet de ces consultations ainsi qu'un budget révisé qui fait l'objet d'une discussion approfondie au point 4 (Programme et budget pour 1997).

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif félicite le président du CCPM pour la sagesse, le savoir-faire et les qualités de direction dont il a fait preuve durant l'année écoulée et souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente du Comité, M^{me} María Cristina Castro. Il déclare ensuite que les activités du Programme de 1996 se déroulent de manière satisfaisante et que le Conseil recevra une mise à jour sur les divers projets au début de 1997.

En ce qui concerne le projet du Secrétariat visé à l'article 13 relatif aux mouvements des polluants en Amérique du Nord, deux groupes de travail ont été constitués et ils se réuniront sous peu avec le Secrétariat afin de déterminer avec précision la portée de ce projet. Pour ce qui est de la communication visée à l'article 14 au sujet de l'île de Cozumel, le directeur exécutif révèle que le Secrétariat est en train de recueillir et d'analyser des informations et que le processus est en bonne voie. Au sujet de la communication visée à l'article 14 déposée par l'organisation *Friends of the*

Oldman River, le directeur exécutif mentionne que le Secrétariat a demandé au gouvernement du Canada d'y répondre et que cette réponse est en préparation. Il indique également qu'au cours des prochaines semaines le Secrétariat examinera la communication visée à l'article 14 au sujet de la base militaire de Huachuca, et il décidera s'il est justifié de demander au gouvernement des États-Unis d'y répondre.

Au cours d'une discussion portant sur l'obligation du Conseil d'évaluer les activités d'application de l'ANACDE et leur effet pratique, le directeur exécutif suggère que les Parties jouent un rôle de premier plan dans le cadre de ce processus, et il propose qu'une étude indépendante soit menée afin de donner au processus en question la crédibilité et l'importance qui s'imposent. Le Mexique propose que le processus d'évaluation soit structuré de manière à pouvoir être exécuté en permanence et que le CCPM y prenne part.

Le Mexique exprime en outre ses préoccupations quant au manque d'encadrement du Secrétariat au sujet du processus prescrit à l'article 15. Le directeur exécutif explique que le Secrétariat s'est jusqu'à présent conformé le plus rigoureusement possible à l'ANACDE et qu'il ne sera possible d'évaluer pleinement ce processus qu'une fois que la procédure complète aura été exécutée un certain nombre de fois. Il souligne particulièrement que le Secrétariat et les Parties ne savent pas encore dans quel sens le processus évoluera après que le Secrétariat aura transmis une ébauche de dossier factuel aux Parties. Le ministre canadien de l'Environnement, M. Sergio Marchi, qui assiste brièvement à la séance, soutient, quant à lui, que les articles 14 et 15 comportent un mécanisme important qui permet d'agir s'il y a manquement des Parties en matière d'environnement. Le ministre indique que les Parties ont fait preuve de maturité en permettant que leurs registres d'application des lois environnementales puissent être examinés par la CCE et le grand public nord-américain. Il préconise aussi de veiller à ce que le processus soit transparent afin que la CCE ne soit pas perçue comme un « tigre édenté ». Le ministre affirme également que le public sera juge de l'efficacité du processus à long terme, mais il dit reconnaître, néanmoins, qu'il faudra s'assurer que ce processus est efficace et qu'il n'est pas compromis par des communications non fondées. De son côté, le président du CCPM indique que le Comité étudiera la question des Lignes directrices et du processus relatifs aux communications sur les questions d'application au cours de sa session ordinaire de mars 1997, et ce, à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre du processus entrepris à la suite du dépôt de la communication relative à l'île de Cozumel. Le directeur exécutif souligne, en dernier lieu, qu'il est nécessaire que le Secrétariat reçoive, au début janvier, les dates et l'emplacement définitifs de la prochaine session ordinaire du Conseil, prévue pour le mois de juin, afin de disposer de suffisamment de temps pour préparer les réunions.

Point 4 Programme et budget pour 1997

Ce point de l'ordre du jour est destiné à exposer en détail le projet du Secrétariat relatif au Programme et au budget pour 1997 et à en discuter. Les parties conviennent d'adopter définitivement chacun des projets lors de la prochaine session des représentants suppléants, en janvier 1997, et demandent que, dans l'intervalle, la CCE s'emploie à : 1) présenter le budget de manière à pouvoir comparer celui de 1996 au projet pour 1997; 2) indiquer quelle est la répartition des fonds dans chaque projet; et 3) donner des descriptions modifiées et/ou plus

détaillées de certains projets, y compris, un relevé plus détaillé des résultats escomptés à l'issue de chaque projet et son échéancier.

À la suite de ces discussions, le Secrétariat établira un état des divers montants budgétaires et fournira des renseignements supplémentaires en fonction des instructions qu'il recevra. Le Comité permanent général (CPG) entreprendra des discussions sur des projets pertinents en prévision de la session des représentants suppléants de janvier 1997, à l'occasion de laquelle les Parties donneront leur accord final au projet de Programme et de budget.

Dans le cadre d'une autre discussion, les Parties conviennent de chercher à organiser une réunion des ministres du Commerce et de l'Environnement en 1997.

Par ailleurs, les États-Unis demandent un délai plus long en vue d'analyser le budget du CCPM pour 1997. Cependant, les avis et les invitations concernant la tenue de la première session du CCPM de mars 1997 devant être expédiés au plus tard durant la deuxième semaine de janvier, les représentants suppléants adoptent en principe un budget de 200 000 \$ US pour la tenue des consultations publiques du CCPM ainsi qu'un budget de 100 000 \$ US pour assurer le fonctionnement de ce dernier. La discussion sur le budget général du CCPM est néanmoins reportée à la prochaine session des représentants suppléants.

Suivi : Secrétariat/Parties

Point 5 Adoption de comptes rendus sommaires

Les Parties adoptent les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 96-00 et 96-10 dans les trois langues officielles.

Point 6 Contribution de 1996

Le Canada et le Mexique informent le Secrétariat que le solde de leur contribution de 1996 sera réglé avant la fin de la présente année.

Suivi : Canada/Mexique

Point 7 Contribution de 1997 - calendrier de paiements

Le Canada et les États-Unis conviennent de verser leur contribution de 1997 selon le calendrier de paiements figurant dans l'ébauche de la résolution concernant la contribution de 1997. Le Mexique poursuivra ses consultations internes afin de fixer son propre calendrier de paiements pour 1997.

Suivi : Mexique

Point 8 Rapport annuel de 1996

Les Parties discutent et conviennent de la table des matières et de l'échéancier du Rapport annuel de 1996.

Point 9 Prochaine session ordinaire du Conseil

Voir le compte rendu du directeur exécutif au point 3. Les États-Unis proposent trois dates de tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil : les 2 et 3 juin 1997; les 9 et 10 juin 1997; ou les 12 et 13 juin 1997. Ces dates seront examinées par chacune des Parties et celles-ci prendront une décision dans le cadre d'une téléconférence qui se tiendra avant le 20 décembre 1996.

Suivi : États-Unis/Parties

Point 10 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Les Parties discutent de l'avis n° 96-5 du CCPM et l'attention porte sur le fait que le FNACE mobilisant 20 p. 100 du budget, certains projets de la CCE recevront moins de fonds qu'ils en ont besoin. La coordonnatrice du FNACE explique le fonctionnement du Fonds et l'expérience acquise à la suite des premiers deux cycles d'octroi de subventions. Les Parties adoptent le budget de 2 000 000 \$ CAN alloué au FNACE en 1997 et souscrivent aux principes qui suivent relativement au processus de financement du Fonds : l'octroi de subventions se déroulera dans le cadre d'un cycle par année, au lieu de deux; les subventions seront plafonnées à 100 000 \$ CAN par année; les projets pluriannuels seront admissibles à des subventions; et les Lignes directrices du FNACE devront être révisées par le Secrétariat pour stipuler que bien que les projets admissibles doivent cadrer avec l'ensemble des secteurs prioritaires de la CCE, le Comité de sélection du Fonds doit disposer d'une grande latitude en vue de rendre ses décisions. Les Parties s'entendent pour qu'une liste générale de toutes les propositions déposées leur soit transmise, ainsi qu'un exemplaire de projets particuliers, sur demande. Elles conviennent également que le CCPM collaborera avec le Conseil et le Secrétariat en vue d'élaborer une stratégie permettant d'approcher des fondations et d'autres sources externes de financement afin de compléter ou de constituer le fonds de 2 000 000 \$ CAN.

Suivi : Secrétariat

Point 11 Calendrier des sessions de 1997

Le Canada offre d'être l'hôte d'une réunion à Ottawa portant sur l'orientation future de la CCE. Les Parties conviennent que la réunion aura lieu le 21 janvier 1997.

Suivi : Canada/Parties/Secrétariat

Point 12 Accord de siège

Le directeur exécutif rend compte de l'état d'avancement de la version finale de l'Accord de siège et en distribue la toute dernière ébauche. Expliquant que même si le Secrétariat prévoit recevoir quelques changements au texte de l'Accord ainsi qu'une lettre d'interprétation faisant la lumière sur quelques articles avant l'adoption de la version finale, il indique qu'il serait de mise que le Mexique et les États-Unis entament leurs consultations internes afin d'accélérer le processus. Le directeur exécutif ajoute que dès que le Secrétariat recevra la lettre d'interprétation et la version

finale de l'Accord, il fera parvenir une copie de ce dernier au Mexique et aux États-Unis. Le directeur exécutif saisit l'occasion pour remercier le gouvernement du Canada de son soutien tout au long de ce processus. Les Parties adoptent une résolution autorisant le directeur exécutif à signer, au nom du Conseil, l'Accord de siège modifié une fois que chaque Partie l'aura approuvé par écrit (annexe C).

Suivi : Canada/Secrétariat/Parties

Point 13 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts

Les États-Unis indiquent que des progrès ont été accomplis à ce sujet.

Suivi : États-Unis

Point 14 Version espagnole des Règles de la CCE (exactitude linguistique)

Les Parties conviennent de retarder l'adoption de la version espagnole des Règles de la CCE afin d'évaluer s'il est préférable d'adopter cette version après avoir révisé la version espagnole de l'ANACDE. Le Canada demande aux États-Unis et au Mexique d'approuver définitivement la version française de l'Accord. Les États-Unis acceptent d'essayer d'accélérer le processus.

Suivi : États-Unis/Mexique

Point 15 Règles types concernant le règlement des différends

Les Parties conviennent d'entreprendre des discussions, à la fin janvier 1997, au sujet de la partie V de l'ANACDE, et ce, en vue d'élaborer des règles de procédures types concernant le règlement des différends.

Suivi : Canada/États-Unis/Mexique

Point 16 Mandat des membres du CCPM

Les Parties discutent de ce point dans le cadre du compte rendu du président du CCPM et se disent en accord avec l'avis du Comité préconisant un renouvellement du mandat par tranches de un à trois ans. Toutefois, étant donné que les membres américains du CCPM sont nommés par le Président des États-Unis, il faudra examiner les aspects légaux de cette recommandation afin de déterminer s'il est possible de la mettre à exécution et si les Règles de procédure du CCPM peuvent être modifiées en conséquence.

Suivi : États-Unis

Point 17 Protocole d'entente avec la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo*

Les Parties conviennent de reporter ce point à la session n° 97-01 des représentants suppléants, en janvier 1997.

Point 18 Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC

Les Parties conviennent de reporter ce point à la session n° 97-01 des représentants suppléants, en janvier 1997.

Point 19 Prochaine session

Cette question est soulevée au cours de la discussion au sujet du point 11, intitulé *Calendrier des sessions de 1997*, au cours de laquelle les Parties conviennent de dates provisoires.

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 30, le 17 décembre 1996.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 96-11

Se tiendra du lundi 16 décembre, de 10 h à 19 h, au mardi 17 décembre, de 9 h à 13 h,
dans les bureaux de la CCE, à Montréal.

Ordre du jour provisoire annoté

PRÉSIDENCE : W. Nitze (États-Unis)

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu du président du CCPM
- Point 3 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 4 Programme et budget de 1997
- Point 5 Adoption de comptes rendus sommaires
- Point 6 Contribution de 1996
- Point 7 Contribution de 1997 - calendrier de paiements
- Point 8 Rapport annuel
- Point 9 Prochaine session ordinaire du Conseil
- Point 10 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)
- Point 11 Calendrier des sessions de 1997
- Point 12 Accord de siège avec le Canada
- Point 13 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts
- Point 14 Exactitude linguistique
- Point 15 Règles types concernant le règlement des différends
- Point 16 Mandat des membres du CCPM
- Point 17 Protocole d'entente avec la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo*
- Point 18 Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC
- Point 19 Prochaine session

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 96-11

ANNOTATIONS

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Ce point vise à ce que les Parties adopte l'ordre du jour, s'il y a lieu.

MESURE : Adoption de l'ordre du jour.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 9 décembre 1996) C/C.01/96-11/ AGEN/01/Rev.1

Point 2 Compte rendu du président du CCPM

Ce point permettra au président du CCPM de rendre compte des activités du Comité aux représentants suppléants (sous forme de téléconférence). M^{me} Maria Christina Castro prendra également part aux discussions. Le président du CCPM exposera les avis que ce dernier a formulé à l'intention du Conseil concernant : i) le projet de Programme et de budget pour 1997 (n° 96-4); ii) le FNACE (n° 96-5); iii) la révision des Lignes directrices relatives aux questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (n° 96-6); iv) le mandat des membres du CCPM (n° 96-7); et v) la charte de pratiques environnementales améliorées (n° 96-8). Les Parties seront invitées à discuter des consultations publiques en 1997 et du budget alloué à cette fin.

MESURE : Information.

DOCUMENTS :

- a) Avis n° 96-4 du CCPM : Projet de Programme et de budget annuels de la CCE pour 1997 et annexe (Budget général de la CCE pour 1997) (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/04/Rev.2
- b) Avis no 96-5 du CCPM : Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) et annexe (Lignes directrices relatives à l'administration et au financement (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/05/Rev.2
- c) Avis no 96-6 du CCPM : Révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/06/Rev.2
- d) Avis no 96-7 du CCPM : Mandat des membres du CCPM (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/07/Rev.2
- e) Avis no 96-8 du CCPM : Charte de pratiques environnementales améliorées (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/08/Rev.2
- f) Avis no 96-9 du CCPM : Élection à la présidence du CCPM (à distribuer) J/96-00/ADV/09
- g) Consultations publiques en 1997 (distribué le 10 décembre 1996) C/C.01/96-11/DISC/01
- h) Rapport de présences du CCPC n/a

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Ce point est destiné à permettre au directeur exécutif de tenir les représentants du Conseil au courant des activités du Secrétariat.

MESURE : Information.

DOCUMENT : Aucun.

Point 4 Programme et budget de 1997

Ce point est destiné à ce que les Parties examinent et adoptent, le cas échéant, le projet de Programme et de budget annuels pour 1997 élaboré par le Secrétariat.

MESURE : Adoption du projet de Programme et de budget annuels pour 1997.

DOCUMENTS :

- | | |
|--|--------------------------|
| a) Projet de Programme et de budget annuels pour 1997 (distribué le 25 octobre 1996) | C/C.01/96-10/DISC/03 |
| b) Rectificatif au projet de Programme et de budget annuels pour 1997 (distribué le 7 novembre 1996) | S/O |
| c) Avis n° 96-4 du CCPM : Projet de Programme et de budget annuels de la CCE pour 1997 (distribué le 22 novembre 1996) | J/96-05/ADV/04/Rev.2 |
| d) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 5 (distribuée le 10 décembre 1996) | C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1 |

Point 5 Adoption de comptes rendus sommaires

Ce point a pour but de convier les Parties à examiner et à adopter, le cas échéant, les comptes rendus de la session des représentants suppléants n° 96-10 et de la session ordinaire du Conseil n° 96-00 de 1996.

MESURE : Approbation des comptes rendus sommaires de la session n° 96-10 et de la session ordinaire du Conseil (n° 96-00).

DOCUMENTS :

- | | |
|---|--------------------------|
| a) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, Rév. (distribuée le 10 décembre 1996) | C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1 |
| b) Compte rendu sommaire de la session ordinaire du Conseil n° 96-00, Rév. 1 (distribué le 6 décembre 1996) | C/C.01/96-00/SR/01/Rev.1 |

Point 6 Contribution de 1996

Ce point vise à convier les Parties à faire part au Secrétariat du calendrier qu'elles prévoient suivre pour solder leur contribution de 1996. Au 29 novembre, les États-Unis avaient versé la totalité de leur contribution de 1996, soit 3 000 000 \$ US. Le Canada ayant versé 1 465 000 \$ US, son solde impayé s'élevait à 1 535 000 \$ US. Quant au Mexique, ayant réglé une somme de 2 625 000 \$ US, son solde impayé s'élevait à 375 000 \$ US.

MESURE : Discussion.

DOCUMENT :

- | | |
|--|--------------------------|
| a) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 1 (distribuée le 2 décembre 1996) | C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1 |
|--|--------------------------|

Point 7 Contribution de 1997 - Calendrier de paiements

Ce point vise à inviter les Parties à adopter une résolution concernant le calendrier de paiements en vue de régler leur contribution en 1997. La résolution du Conseil n° 94-2 dispose que « chaque Partie doit informer le directeur exécutif, avant le 15 novembre, du calendrier de paiements qu'elle entend suivre pour l'année-programme subséquente, à la condition qu'un montant minimal, équivalant à 30 p. 100 de la contribution annuelle soit versé au moment du paiement initial, de même qu'un montant équivalant à 20 p. 100 au plus au moment du dernier paiement ». Ladite résolution stipule également que « la contribution initiale doit être versée avant le 15 décembre précédant chaque année-programme, et que la contribution finale doit être versée avant le 1^{er} octobre de l'année-programme en question ».

MESURE : Discussion et adoption de la résolution concernant les contributions de 1997.

DOCUMENTS :

- | | |
|---|---------------------------|
| a) Ébauche de résolution concernant la contribution de 1997 et le calendrier de paiements (distribuée le 2 décembre 1996) | C/C.01/96-10/RES/01/Rev.1 |
| b) Règles de gestion financière - Paragraphe 4(7) (déjà distribué) | S/O |
| c) Résolution n° 94-2 - Financement de la Commission (déjà distribuée) | S/O |

- d) Résolution n° 96-09 - Contribution de 1997 (distribuée le 16 août 1996) C/96-00/RES/08
- e) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 1
(distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 8 Rapport annuel de 1996

Ce point a pour but de convier les Parties à examiner et à adopter l'ébauche de table des matières ainsi que le projet d'échéancier que le Secrétariat a élaborés en vue de parachever le Rapport annuel de 1996.

MESURE : Adoption de l'ébauche de table des matières ainsi que du projet d'échéancier en vue de parachever le Rapport annuel de 1996.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de la table des matières du Rapport annuel de 1996
(distribuée le 4 novembre 1996) C/C.01/96-10/DISC/04
- b) Projet d'échéancier en vue de parachever le Rapport annuel de 1996
(distribué le 4 novembre 1996) C/C.01/96-10/PLAN/01
- c) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 5
(distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 9 Prochaine session ordinaire du Conseil

Ce point vise à inviter les Parties à convenir de la date et du lieu de la prochaine session ordinaire du Conseil. Au cours de la session des représentants suppléants n° 96-10, tenue sous forme de téléconférence, le pays hôte (les États-Unis) a indiqué qu'il envisageait pour le moment de tenir cette session à Burlington, au Vermont, du 18 au 20 juin 1997.

MESURE : Entente sur la date et le lieu de la prochaine session ordinaire du Conseil (n° 97-00).

DOCUMENTS :

- a) Résolution du Conseil n° 96-10 (distribuée le 16 août 1996) C/96-00/RES/07/Rev.3
- b) Ébauche du compte rendu sommaire de la session ordinaire
du Conseil, Rév. 1, p. 6 (distribuée le 6 décembre 1996) C/96-00/SR/01/Rev.1
- c) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 3
(distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1
- d) Lignes directrices relatives à l'aide financière et critères d'admissibilité C/C.01/96-11/DISC/03
- e) Avis publique: la CCE convoque des séances publiques C/C.01/96-11/COMM/01

Point 10 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Ce point est destiné à inviter les Parties à examiner l'avis du CCPM relatif au FNACE et à adopter les nouvelles lignes directrices, le cas échéant. La coordonnatrice du Fonds fera une mise à jour à l'intention des Parties au sujet du dernier cycle d'octroi de subventions.

MESURE : Discussion.

DOCUMENT :

- a) Avis n° 96-05 du CCPM - Fonds nord-américain pour la coopération
environnementale (FNACE) (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/05/Rev.2

Point 11 Calendrier des sessions de 1997

Ce point est destiné à ce que les Parties examinent et adoptent, le cas échéant, un projet de calendrier des téléconférences et des réunions à venir qui a été établi en tenant compte du fait que la prochaine session ordinaire du Conseil se tiendra en juin 1997 :

16 janvier 1997	Session n° 97-01, par téléconférence
6 et 7 mars 1997	Session n° 97-02, à Montréal
8 mai 1997	Session n° 97-03, par téléconférence
Juin 1997	Session ordinaire du Conseil en 1997

MESURE : Adoption du projet de calendrier des téléconférences et des réunions.

Point 12 Accord de siège avec le Canada

Ce point a pour but de convier les Parties à adopter, le cas échéant, une résolution autorisant le directeur exécutif à signer, en leur nom, l'Accord de siège modifié lorsque chaque Partie y aura donné son accord par écrit. Le Canada et le Secrétariat feront état des progrès, des questions en suspens et des délais d'achèvement concernant l'Accord de siège modifié. L'ébauche de l'Accord de siège modifié sera remise au Mexique et aux États-Unis au moment où le Canada et le Secrétariat le jugeront convenable.

MESURE : Adoption de l'ébauche de la résolution.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de la résolution du Conseil et note d'accompagnement (distribuées le 25 octobre 1996) C/C.01/96-06/RES/01/Rev.1
- b) Résolution du Conseil n° 1:4 (déjà distribuée)
- c) Dernière ébauche de l'Accord de siège avec le Canada (à distribuer) C/C.01/96-10/DISC/01
- d) Compte rendu sommaire final de la session n° 96-07, p. 3 (distribué le 19 août 1996) C/C.01/96-07/SR/01/final
- e) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 4 (distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 13 Accord avec les États-Unis concernant le remboursement des impôts

Ce point est destiné à permettre aux États-Unis et au Secrétariat de rendre compte de la situation. On attend la décision des États-Unis à ce sujet.

MESURE : Information.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire final de la session n° 96-07, p. 3 (distribué le 19 août 1996) C/C.01/96-07/SR/01/final
- b) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 4 (distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 14 Exactitude linguistique

Ce point est destiné à convier les Parties à adopter, le cas échéant, la version espagnole des quatre ensembles de Règles de la CCE remise aux Parties le 17 mai 1996.

MESURE : Adoption de la version espagnole des Règles.

DOCUMENTS :

- a) Règles de procédure du Conseil (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/01
- b) Règles de procédure du CCPM (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/02
- c) Règles de gestion financière (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/03
- d) Règles sur l'emploi (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/04
- e) Compte rendu sommaire final de la session n° 96-03, p. 5 (distribué le 4 avril 1996) C/C.01/96-03/SR/01/final
- f) Compte rendu sommaire final de la session n° 96-07, p. 4 (distribué le 19 août 1996) C/C.01/96-07/SR/01/final
- g) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 5 (distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 15 Règles types concernant le règlement des différends

Ce point est destiné à convier les Parties à discuter et à adopter, le cas échéant, un plan d'action donnant suite à une proposition d'entamer des négociations dans la semaine du 27 janvier 1997.

MESURE : Adoption d'un plan d'action.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire final de la session n° 96-07, p. 4
(distribué le 19 août 1996) C/C.01/96-07/SR/01/final
- b) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p.5
(distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 16 Mandat des membres du CCPM

Ce point vise à inviter les Parties à se pencher sur la question du mandat des membres du CCPM afin que les activités de ce Comité se poursuivent sans heurt.

MESURE : Discussion.

DOCUMENTS :

- a) Avis n° 96-7 du CCPM (distribué le 22 novembre 1996) J/96-05/ADV/07/Rev.2
- b) Projet de mandat des membres du CCPM (distribué le
30 octobre 1996) J/96-05/DISC/04/Rev.1
- c) Ébauche du compte rendu de la session ordinaire du Conseil
n° 96-00, p. 6 (distribuée le 6 décembre 1996) C/96-00/SR/01/Rev.1
- d) Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-10, p. 6
(distribuée le 10 décembre 1996) C/C.01/96-10/SR/01/Rev.1

Point 17 Protocole d'entente avec la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo*

Ce point est destiné à inviter les Parties à adopter, le cas échéant, une résolution autorisant le directeur exécutif à signer un protocole d'entente avec la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo*.

MESURE : Adoption de la résolution.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de résolution autorisant le directeur exécutif à signer le
protocole d'entente (distribuée le 11 décembre 1996) C/C.01/96-11/RES/01
- b) Ébauche de protocole d'entente (distribuée le 11 décembre 1996) C/C.01/96-11/DISC/02

Point 18 Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC

Ce point a pour but de convier les Parties à discuter et à adopter, le cas échéant, le Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC.

MESURE : Discussion et adoption du Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC.

DOCUMENTS :

- a) Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC (à distribuer)

Point 19 Prochaine session

Ce point est destiné à inviter les Parties à adopter, le cas échéant, la date du 16 janvier 1997 pour tenir la prochaine session sous forme de téléconférence et de relever des points à inscrire à l'ordre du jour de cette session.

MESURE : Adoption de la date du 16 janvier 1997 pour tenir la prochaine session.

DOCUMENT : Aucun

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS 96-11

Montréal, Canada, les 16 et 17 décembre 1996

Liste des participants

CANADA

Représentant suppléant Clarke, H. Anthony
Boulet, Georges (Environnement et faune, Québec)
Bowcott, Andy (Environment Canada)
John Buccini (N.A. Working Group on Sound Management of Chemicals)
Cerutti, Rita (Environment Canada)
Côté, Louise (Foreign Affairs and International Trade)
Harvey, André (Environnement et faune, Québec)
Hicks, Ron (Alberta Environmental Protection)
Langlois, Denis (Foreign Affairs and International Trade)
Moore, Jennifer (Environment Canada)
Rochon, Paul-André (Natural Resources, Canada)
Sauvé, Claude (Environnement et faune, Québec)

MEXIQUE

Représentant suppléant Samaniego, José Luis
Aguilar, Mario (SEMARNAP)
Cabrera, Javier (PROFEPA)
Gomez, Sergio (SECOFI)
Hoth, Jürgen (Mexican Embassy, Ottawa)
Munguia, Norma (SEMARNAP)

ÉTATS-UNIS

Représentant suppléant Nitze, William A.
Berman, David (Office of the Administrator)
Ford, Bob (Department of State)
Lieberman, Sue (Department of Interior)
Lysyshyn, Susan (US Embassy, Ottawa)
Moreno, Ignacia (Department of Justice)
Rowley, Anne (EPA General Counsel's Office)
Trejo, Maria (Department of Interior)
Wilson, Serena (NAFTA Coordinator)

Le 17 décembre 1996

RÉSOLUTION DU CONSEIL 96-13

**Signature d'un nouvel Accord de siège entre la Commission de coopération
environnementale (CCE) et le gouvernement du Canada**

LE CONSEIL:

NOTANT que le Secrétariat de la CCE et le gouvernement du Canada ont élaboré de façon conjointe un nouvel Accord de siège en vue de remplacer l'Accord de siège entre le gouvernement du Canada et la Commission de coopération environnementale du 2 septembre 1994;

NOTANT qu'une ébauche finale de ce nouvel Accord de siège sera mise sous peu à la disposition des autorités compétentes des Parties pour examen;

AUTORISE le directeur exécutif du Secrétariat de la CCE à signer, au nom de la CCE, ce nouvel Accord de siège une fois qu'il aura été approuvé par écrit par chacune des Parties.

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL :

Anthony Clarke (gouvernement du Canada)
William Nitze (gouvernement des États-Unis d'Amérique)
Jose Luis Samaniego (gouvernement des États-Unis du Mexique)

ATTESTÉ PAR :

(S) Victor Lichtinger

Victor Lichtinger
Directeur exécutif